

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Régies financières : le spectre de nouveaux dysfonctionnements

UN nouveau bras de fer se profile-t-il à l'horizon dans les régies financières ? La question se pose clairement après la sortie de la Fécorefi (Fédération des collecteurs des régies financières) du Comité technique chargé de la gestion de la prime de performance budgétaire.

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

UNE nouvelle fois exaspérée, la Fédération des collecteurs des régies financières (Fécorefi) exprime son indignation. Ce regroupement de syndicalistes du ministère de l'Économie et de celui du Budget vient de suspendre sa participation au Comité technique, l'organe chargé d'administrer la prime à la performance budgétaire.

La nouvelle a été rendue publique l'autre mercredi. Ce fait traduit évidemment un nouveau malaise en ce contexte de crise sanitaire qui a une lourde incidence sur l'économie nationale. Alors que le gouvernement amorce peu à peu la relance de l'économie, un mouvement d'humeur des collecteurs d'impôts pourrait complètement freiner cet élan.

La Fécorefi, en sa qualité de membre statutaire du Comité technique des négociations avec le gouvernement, dit avoir saisi à plusieurs reprises la présidente du Comité de coordination, par ailleurs ministre de l'Économie et de la Relance ainsi que son vice-président, ministre du Budget et des Comptes publics pour signaler les dysfonctionnements observés dans l'application du



Les membres du bureau directeur de la Fécorefi.

décret qui institue la Prime à la performance budgétaire.

Entre autres points de divergences dans la mise en œuvre dudit décret, le syndicat met en exergue le fait que les agents des administrations collectrices des régies financières (Douanes, Impôts, Hydrocarbures et Trésor) n'ont pas perçu leur prime, bien qu'ils aient largement dépassé les objectifs trimestriels et que l'intéressement spécifique aurait dû être payé au plus tard le 15 juillet 2021. Ils estiment aussi que la décision de ne pas payer le mois de février dernier au motif

de la non-atteinte des objectifs fixés était en totale violation des dispositions de l'article 16 alinéa 2 du décret n° 00429/PR/PM du 24 décembre 2020 instituant la Prime à la performance budgétaire.

Malgré l'accalmie observée durant le premier trimestre de l'année en cours, tout semble prêt pour une nouvelle crise au sein des régies financières. Le départ de la Fécorefi de la table d'administration de cette prime ne sera évidemment pas sans conséquence.

Déjà, de juillet à décembre 2020,

la grève générale illimitée des régies financières avait profondément contrarié les ambitions budgétaires de notre pays. Mais aussi, ce mouvement d'humeur avait causé la démotivation des agents.

Pour les membres de la Fécorefi, le gouvernement se serait engagé à payer une prime assise sur l'atteinte des objectifs alors que les agents censés les réaliser ignorent les objectifs à atteindre. Ils disent aussi ne pas savoir par qui ces objectifs sont fixés. Ni quels sont les moyens mis à la disposition des administrations collectrices

pour les atteindre. "Malheureusement, à ce jour aucun agent n'est capable de vous dire quels sont les objectifs de son administration pour les 6 derniers mois de cette année et surtout que la loi de finances a été révisée pour coller à la réalité socio-économique de notre pays", indique leur communiqué de presse.

La Fécorefi souhaite donc qu'en amont, les objectifs assignés à chaque administration des régies financières soient connus et partagés par tous les agents afin de mieux se les approprier et pour une réelle implication de tous.

Toutefois, apparaît un paradoxe : sur quelle base les syndicalistes jugent que ladite prime aurait dû être payée en juillet dernier ? Si les objectifs assignés ne sont pas connus par les agents, ces derniers ne devraient pas, non plus, savoir s'ils les ont réellement atteints et s'ils ont droit à la prime. Autrement dit, comment réclamer le paiement d'une prime si l'on ignore les objectifs à atteindre pour la percevoir ?

En fait, il y a comme de la mauvaise foi de la part des agents qui n'ignorent, en vérité, nullement les objectifs contenus dans les différentes lois de finances, estime un haut responsable de l'administration financière du pays.

Contrepoint

Tuer le mal dans l'œuf

GMNN
Libreville/Gabon

Le gouvernement saura-t-il réagir assez rapidement face à une nouvelle grogne des agents des régies financières ? Pour l'heure, aucune réponse officielle du gouvernement face au retrait de la Fédération des collecteurs des régies financières (Fécorefi) du Comité technique chargé de faire appliquer le décret insti-

tuant la prime de performance budgétaire.

Et dire qu'il s'agit d'une question urgente. Puisque la crise économique née de la pandémie de Covid-19 n'est pas totalement résolue. Le mécanisme de relance économique n'étant pas non plus bien consolidé. Sans oublier qu'une nouvelle vague de contagion menace et pourrait bloquer à nouveau toute la machine économique. Un nouvel arrêt des collectes d'im-

pôts pourrait peser plus lourd actuellement qu'auparavant. Trois ministères sont concernés par la question : ministère de l'Économie et de la Relance, celui du Pétrole, et ministère du Budget. Ensemble, les trois chefs de ces départements ministériels devraient logiquement donner la réponse attendue et éviter de nouveaux dysfonctionnements dans la collecte des impôts.

Déclenchée le 13 juillet 2020, la

dernière grève des régies financières avait coûté en 5 mois, au Trésor public près de 200 milliards de francs de pertes en collecte de recettes. Soit 40 milliards de francs par mois.

Par ailleurs, le décret régissant le paiement de la prime de performance budgétaire est clair. Seules les administrations ayant atteint un taux d'exécution ou de recouvrement de 100 % peuvent exiger de l'État le règlement de ladite prime.